

## Fiche 7 : Arrosage et ouvrages de gestion des eaux pluviales

Les espaces verts perdent de l'eau, que ce soit par les plantes ou par le sol. L'arrosage remplace l'eau perdue et permet de surmonter les périodes de sécheresse. Cependant il faut aussi assurer l'évacuation des eaux pluviales lors des épisodes de fortes intempéries. Il est alors possible de mettre en place une véritable gestion intégrée des eaux pluviales au sein des parcelles afin de rentabiliser l'eau de pluie tout en limitant l'arrosage et l'irrigation. Ce type de gestion permet ainsi d'économiser le prix des tuyaux et du système d'arrosage.



*Système d'arrosage par aspersion*

### Système d'arrosage :

Le système d'arrosage doit être défini selon les besoins

dès la conception afin de :

- **limiter le besoin** en eau, en choisissant des végétaux adaptés au climat local (prendre en compte leur **capacité d'absorption**).
- **limiter la perte** d'eau des massifs, en choisissant un sol et un paillage (voir fiche 6) qui la retiennent et limitent l'évapotranspiration. Ceci permet d'espacer les arrosages. Ne pas utiliser de bâches, qui empêchent l'eau de s'infiltrer.
- rendre le **système autonome**. Pour cela, on peut penser à récupérer une partie des eaux pluviales. La conception des massifs prendra en compte la **pente** pour que les eaux pluviales ruissellent jusqu'aux parterres que l'on souhaite arroser ; la conception des lignes d'eau, conduits et le placement des grilles d'évacuation permettra d'orienter les trop plein. La **micro irrigation** est à privilégier dès que possible afin de limiter la consommation d'eau. Dans la même idée, creuser une cuvette autour des arbres à arroser est à la fois simple et efficace pour réduire l'arrosage, tout comme le binage de la terre.

On peut aussi envisager d'investir dans un système automatique (goutte à goutte, bouche d'arrosage, aspersion, pluviomètre automatique...) mais cette dernière solution est à limiter à



*Système de noues. Eviter les barrières de bois, les pierres et une forte pente. (Martigné-Briand)*



*Voirie partagée permettant d'orienter les eaux de pluie (Doué-en-Anjou)*

certaines espaces de prestige car ces systèmes provoquent souvent un gaspillage d'eau.

## Les ouvrages de gestion des eaux pluviales :

Lors de la conception des **noues**, des **espaces verts creux**, des **fossés de stockage végétalisés** ou des bassins d'orage, il est important d'éviter divers problèmes d'entretien qui y sont couramment associés (sur les bassins d'orage en particulier) :

- Le **manque d'accès** qui rend difficile le transport des machines, en particulier pareuses et débroussailleuses. S'il s'avère trop compliqué d'aménager un accès, **l'éco pâturage** peut être envisagé en substitut de la tonte, sur des lieux sécurisés et clos,

- La **profondeur** des bassins qui complique l'entretien et facilite l'envasement,

- La **pente trop élevée** qui rend dangereux le travail de débroussaillage sur les bords des aménagements,

- La **propagation** entre les bassins des **espèces invasives** (Jussie notamment) sur les pales des machines de fauche ; pour l'éviter, ne pas débroussailler jusqu'au bord. Installer dans la mesure du possible une végétation facile d'entretien et non invasive, penser au **fauchage raisonné**.

Les bassins d'orage doivent être conçus comme des espaces verts conventionnels, utilisables pour du loisir ou d'autres fonctions pendant les périodes sèches (aires de jeux par exemple).



*Parking végétalisé*



*Utilisation de la pente pour arroser un parterre et canal pour le trop-plein d'eau*



*Un bassin d'orage par temps sec (Terranjou)*



*Bassin envahi de Jussie (Chalonnnes-sur-Loire)*

